

**DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT
EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

A transmettre par voie hiérarchique 2 mois
avant la reprise de fonction

DP

Affaire suivie par :

Jean-Baptiste ROUSSEAU / Clara GUINAULT

Tél : 03 85 22 55 95 / 03 85 22 55 96

Mél : dp71@ac-dijon.fr

Cité administrative

Boulevard Henri Dunant

BP 72512

71025 Mâcon cedex 9

Nom d'usage : **Nom de famille :**

Prénom :

Adresse :

Nature de votre fonction : Enseignant Directeur Autre :

N° d'établissement 071 _ _ _ _ **Nom de l'école :** à

Circonscription :

Sollicite l'autorisation d'exercer à temps partiel en cours d'année :

Un **temps partiel de droit** suite à :

congé maternité

congé paternité

congé parental

congé d'adoption

(Joindre un extrait de naissance)

Date de reprise d'activité :

Avec une quotité de :

50% hebdomadaire (pour les écoles sur 4,5 jours : alternance de 2 jours travaillés en semaine A et 2,5 jours travaillés en semaine B)

75% hebdomadaire

Fait à le

Signature du demandeur

Avis de l'IEN de circonscription :

Favorable

Défavorable au motif :

Fait à le

Cachet et signature de l'IEN

Décision de la DASEN :

Fait à Mâcon, le